DONNEZ VIE À VOTRE PROJET

INSTALLEZ-VOUS MARAÎCHER.ÈRE

DOSSIER DE CANDIDATURE

SCIC LA CEINTURE VERTE

MODALITES D'INSTALLATION AGRICOLE

La coopérative de territoire la Ceinture Verte assure le portage financier des investissements de la ferme (foncier et équipement).

Elle propose également aux porteur.euse.s de projet:

- un bail à long terme et un contrat de coopération (résiliable par le PP chaque année) pour sécuriser l'outil de travail.
- un libre choix des statuts juridique et fiscal et de l'organisation de la production et de la commercialisation par le maraîcher.ère.
- un suivi technique par un·e tuteur·rice expérimenté·e et accompagnement technico-économique les premières années d'installation.

<u>Une cotisation mensuelle progressive à la charge du maraîcher·ère</u>

- **375 €/ mois la 1ère année**
- **652,50 €/ mois la 2ème année**
- **750 €/mois (600€ + 150€/mois) à partir de la 3ème année**

*A partir de la 3ème année, une partie de la cotisation permet aux maraîchers de se constituer un **capital en parts sociales de la coopérative**.*

Matériel de production et de vente reste à la charge des maraîcher·ère·s, avec possibilité de les financer par la dotation jeune agriculteur (DJA), Prêt d'Honneur ou autre.

CRITERES D'ELIGIBILITE DES PORTEUR.EUSE.S DE PROJET

Peut se porter candidat toute personne bénéficiant d'un statut agricole, majeure et sans limite d'âge maximum.

Les prérequis sont :

- être porteur.euse d'un projet concret de création d'une activité économique agricole (statut de chef.fe d'exploitation à la MSA).
- avoir une expérience pratique significative dans le domaine du maraîchage.
- avoir obtenu un diplôme d'un cursus agricole fortement apprécié.
- être motivé par un projet professionnel avec une dimension collective.

Les critères de sélection :

Les candidatures seront analysées au regard des critères de sélection d'égale importance suivants :

- *profil du porteur.euse de projet dont son expérience professionnelle.*
- *qualité technique de la proposition : cohérence technique, caractéristiques agroenvironnementales, perspectives de développement.*
- *cohérence économique et financière du projet.*
- *contribution et plus-value à l'écosystème agricole du territoire.*

La procédure du projet retenu :

La sélection des candidatures se déroule en trois phases :

- ***Phase 1 :*** *Les dossiers de candidatures initiaux sont réceptionnées et étudiés par l'équipe technique de la Ceinture Verte.*
- ***Phase 2 :*** *Un accompagnement individuel à chaque candidat.e et projet sélectionné sera proposé. Il a pour objectif une 1ère analyse du projet. A l'issue de cet accompagnement, chaque candidat.e sera invité à remettre un dossier de candidature définitif tenant compte des informations échangées lors de l'accompagnement.*
- ***Phase 3 :*** *La validation de la candidature retenue sera réalisée lors du Conseil d'Administration de la Ceinture Verte du territoire concerné.*

MODALITES DE CANDIDATURE

Pour confirmer sa candidature auprès de la Ceinture Verte, le porteur de projet doit fournir les documents suivants :

(la projection sera faite sur une prévision sur 4 ans)

- **une fiche de présentation du projet d'installation agricole**
  (téléchargeable sur le site de la Ceinture Verte.)
- **un plan d'assolement du projet**
- **un calendrier de production** du projet d'installation sur une ferme Ceinture Verte
  - quantité plantée/légume
  - densité
  - rendement escompté
  - prix de vente prévisionnel
  - choix des circuits de commercialisation
- **un prévisionnel de charges détaillé**
- **un plan d'investissement** & **plan de financement**
  - listing des investissements prévus
  - modalités de financement envisagées

Le format de présentation est libre sauf pour **la fiche de présentation du projet** (fiche à télécharger depuis **le site internet de la Ceinture Verte**).

Ces documents ont pour but d'objectiver les candidatures et de faciliter l'accompagnement personnalisé qui en découlera.

Ces documents sont à retourner à Laure Astégno
laure.astegno@laceintureverte.fr ou 07 65 24 56 67

Voir les dates limites de dépôt de candidature spécifiées sur les fiches de présentation des fermes